fait-Paris *modèle*, que nous transcrivons sans commentaire : « Un événement bien simple a mis en émoi, hier matin, la rue des Martyrs. Un jeune prix de Rome, musicien de talent, réduit à la misère, n'ayant même plus de quoi nourrir un singe qu'il affectionnait, résolut de mettre fin à ses jours. A cet effet, il se pendit dans sa chambre avec un paquet de cordes à violon. Il fut sauvé de la mort par un hasard inouï. Le singe, qui avait vu jouer son maître, obéissant à l'instinct imitatif de sa race, s'empara de l'archet inoccupé, et se mit à racler sur la corde tendue par le poids du corps. Le son qu'il produisit, avec une persistance tenace, attira les voisins, peu accoutumés à cette musique monotone. On décrocha l'infortuné, on appela un médecin, et aujourd'hui le jeune virtuose, auquel son acte de désespoir a valu de chaudes sympathies, a renoncé pour toujours à ses projets lugubres. Il est premier violon à l'orchestre du Gymnase. » L'article fit sensation; les grands journaux le répétèrent à l'envi, la presse des départements fit de même, et pendant longtemps les bourgeois qui allaient applaudir Bouffé ou Déjazet, demandaient tout bas au chef d'orchestre du théâtre de vouloir bien leur indiquer le jeune et intéressant musicien si miraculeusement sauvé par son singe.

Parmi les nouvelles diverses qui obtinrent le plus de succès dans ce recueil, introuvable aujourd'hui, nous citerons celle-ci : « Au moment où le char funèbre renfermant les restes des victimes de Juillet passait sur le boulevard, un garde national, apercevant un homme qui conservait son chapeau sur sa tête, s'approcha de lui et lui fit remarquer que tout le monde se découvrait. — Monsieur, lui répondit cet homme, possesseur d'une jambe de bois, il ne m'est pas permis de me rendre honneur à moi-même; ma jambe fait partie des victimes de Juillet, et la modestie me défend de la saluer. » Beaucoup d'autres sont de la même force. Qu'on en juge : « La munificence royale est inépuisable. S. M. Louis-Philippe a accordé 150 fr. à un malheureux qui *a perdu la vie dans une tempête.* » Ou bien : « Une jeune créole, d'une beauté remarquable, se promenait hier soir sur le boulevard en compagnie de son mari, jeune avocat distingué. Arrivés au passage des Panoramas, devant la boutique d'un marchand de curiosités, elle poussa un cri horrible et tomba évanouie; elle avait cru reconnaître dans l'étalage du sieur V... la tête d'un jeune nègre dont elle avait été éperdument amoureuse, et qui avait disparu, il y a deux ans, de Saint-Domingue. L'effroi que lui causa cette rencontre fut si violent qu'on fut obligé de la transporter immédiatement dans une maison de santé, où les soins les plus empressés lui furent prodigués. Le sieur V... affirme que cette tête lui a été vendue tout empaillée par un marin créole, et des Haïtiens prétendent, dit-on, faire faire une enquête pour éclaircir ce qu'il y a d'obscur dans cet épouvantable événement!!! » Une dernière citation qui n'est pas la moins curieuse : « En sortant de Paris par la barrière de Clichy, et prenant le boulevard extérieur à droite, on voit dans la montre d'un marchand de curiosités un cœur d'homme, sur lequel est écrit : CŒUR DE LOUIS XIV, *trouvé parmi ses ossements lorsqu'on viola les tombeaux de Saint-Denis.* On assure que le gouvernement n'a pu s'entendre avec le propriétaire, qui, se voyant marchander pour le célèbre viscère, a répondu : — *Vous ne le feriez pas faire pour ce prix-là.* »

Comme on vient de le voir, l'*Audience* ne manquait pas d'imagination. Un jour, elle se laissa entraîner jusqu'à imprimer, sur l'envoi d'un correspondant anonyme, que le curé d'une commune rurale avait assassiné une de ses paroissiennes. Le scandale fut grand. L'ecclésiastique, peu sensible aux ornements qui accompagnaient le récit de son prétendu attentat, dut demander protection à l'archevêché, et M. Millaud fut cité devant la police correctionnelle comme coupable de calomnie et de diffamation. Un ami alla trouver le prêtre, lui parla de l'oubli des injures, et, après avoir fait défiler adroitement devant lui les vertus chrétiennes qui enseignent le pardon, il lui promit une chasuble dorée et chamarrée s'il consentait à se désister. Le bon curé se désista. L'*Audience* fut acquittée. « As-tu vu, dit l'ami à M. Millaud en sortant du prétoire, as-tu vu comme l'abbé s'est mal désisté? il ne paraissait pas convaincu de ta bonne foi. — Oui, répondit M. Millaud, mais je me vengerai à ma manière... je lui donnerai une chasuble *en faux.* » Une autre fois, M. Léo Lespès, qui déjà était de première force sur les exécutions, il l'a avoué lui-même, et qui dramatisait l'échafaud à grand renfort de style, fit décapiter à Coutances un sieur Desmares, convaincu d'avoir quelque peu assassiné son prochain; il décrivit la physionomie de la guillotine, l'insensibilité du patient, la maladresse du *bourreau*, qui lui enleva un fragment de menton, et l'évanouissement d'un aide novice du *bourreau*, qui s'était trouvé mal par suite de l'émotion inséparable d'un pareil début. Le lendemain, la *Gazette des Tribunaux* publia les lignes que voici : « L'*Audience* donne des détails fort curieux sur l'exécution de Desmares, à Coutances. Il n'y a qu'un petit obstacle à leur exactitude, c'est que le condamné a été l'objet de la clémence royale. Il vient d'être dirigé sur un des bagnes de l'État. » Croyez-vous que l'*Audience* perdit son assurance? Nullement. Elle répondit d'un air crâne : « La *Gazette des Tribunaux* relève *notre erreur* avec un peu d'acrimonie; elle devrait se souvenir de ses erreurs fréquentes. Elle annonça une fois qu'un officier russe avait été fouetté, et bientôt un concert de démentis fit justice de cet anachronisme. Plus tard, elle publia qu'un mariage avait été conclu entre une dame de haut lieu et un galérien, et de vives réclamations firent de nouveau justice de cette fable. Enfin, à diverses reprises, la *Gazette* a été trouvée en flagrant délit de forfaits et de crimes imaginaires. » A propos de ce même compte rendu, un grand monsieur vêtu de noir, à la face rigide, au maintien grave, vint se présenter dans les bureaux de l'*Audience*. « Monsieur, dit-il à M. Léo Lespès, vous avez rendu compte du supplice de Desmares? — Oui, monsieur. — C'est vous qui avez fait le récit de l'exécution, — En effet, répondit le futur Timothée Trimm un peu inquiet. — Vous avez eu tort, en ce cas! » ajouta l'inconnu en regardant fixement le journaliste. Celui-ci crut un moment que c'était le condamné qui venait lui demander raison, comme ayant porté atteinte à sa considération personnelle. « Etes-vous lésé par l'article? demanda-t-il. — Assurément, répondit l'autre, et je compte que vous me ferez justice. — A qui d'abord ai-je l'honneur de parler? — Monsieur, fut-il répondu d'un ton plus aimable et presque caressant, je me nomme Henri Sanson et je suis l'*exécuteur des hautes œuvres...* » M. Léo Lespès, un moment saisi de terreur, se remit, et il accueillit la réclamation de son lugubre visiteur; elle fut publiée en ces termes : « L'*Audience* s'est servie à tort du mot de *bourreau* dans son dernier compte rendu. Sur une juste réclamation, nous croyons devoir reproduire l'arrêté encore en vigueur qui prohibe ce terme... » Suivait l'arrêt du conseil d'Etat du roi, qui défend de donner le nom de bourreaux aux exécuteurs de haute justice, daté du 12 janvier 1787. « Monsieur, dit M. Sanson à l'écrivain en le saluant, si jamais je puis vous être bon à quelque chose... disposez de moi. » Ces mésaventures rendirent plus rares les narrations fantastiques du journal l'*Audience*. L'imagination de ses rédacteurs se porta vers les tribunaux étrangers, terrain toujours fécond, sur lequel croissent à merveille les élucubrations les plus extravagantes, les plus terrifiantes, les plus sombres. Le conseil des anciens de Montenegro, la cour criminelle d'Otahiti, les conciles chinois et les juges tartares offrent des filons inépuisables. La fantaisie peut s'en emparer sans danger; on peut faire à leur propos de l'humour, de l'imprévu, de la couleur locale, sans craindre les démentis ou les plaintes en diffamation. L'*Audience* usa largement de ces ressources et ne contribua pas peu à déconsidérer parmi nous les mœurs judiciaires de la Chine, les procédés barbares de la Turquie à l'endroit de ses Papavoines, les excentricités que se permettent les races noire, jaune et rouge sur la personne d'un pauvre diable d'assassin. En même temps, on publiait des variétés, des nouvelles, des romans, des articles de genre qui s'intitulaient *Papa Coupe-Gorge*, les *Souvenirs d'un Gendarme*, les *Profits de l'échafaud*, les *Amants de la veuve*, *un Cheveu du Juif errant*, les *Crimes impunissables*, *Sarah la mangeuse d'hommes*, les *Mystères du château de Polignac*, le *Voleur de cadavres*, l'*Almanach de la femme Bancal*, le *Panier à salade*, la *Saint-Philippe au bagne de Toulon*, etc. On n'a pas oublié les *Yeux verts de la Morgue*. Le *lugubre* commandeur Léo Lespès se proposait de leur donner pour pendant, c'est du moins le *Charivari* qui l'a affirmé, les *Amours d'un crapaud incestueux*. Hélas! les événements qui s'appesantirent sur l'*Audience* en empêchèrent-ils l'éclosion? Nous le croyons. L'administration de cet excentrique organe de la presse périodique se distinguait par un désir immodéré de faire croire à sa prospérité. En vain la gêne pesait sur elle, rien ne la trahissait. Le timbre en retard, le papier non livré, l'imprimeur récalcitrant, tous les embarras enfin qui résultent de l'absence du numéraire étaient soigneusement dissimulés à l'aide de moyens ingénieux. La personne qui entrait dans le bureau voisin du *cabinet du directeur* entendait compter les pièces de cinq francs sans relâche, et si cette même personne faisait antichambre un quart d'heure seulement, elle pouvait supposer qu'on s'apprêtait à fondre des lingots ou à fournir du numéraire à la Banque. Innocente illusion! c'était, un des rédacteurs l'a avoué, c'était toujours la même pile de cent francs qu'un employé exercé comptait et recomptait sans cesse dans ses mains agiles. Ce qui fut fait d'efforts pour conquérir et conserver des souscripteurs est inouï. On leur offrait des consultations gratuites, on les accablait de primes en tous genres, de prospectus savamment rédigés, émaillés de réflexions et de remarques tendant à prouver que les abonnés de l'*Audience* étaient généralement heureux en ménage, citoyens excellents, pères modèles; on prouvait par la statistique qu'ils vivaient de longues années, qu'il n'en était pas mort un seul durant le dernier choléra; on établissait que c'étaient des hommes de choix, que peu d'entre eux étaient grêlés, encore étaient-ce des abonnés de trois mois; que trois seulement étaient chauves, mais que l'on avait remarqué qu'ils étaient en retard avec la caisse du journal. La conclusion naturelle était celle-ci : il y avait imprudence à se priver d'un si utile palladium. Quant aux bureaux, ils étaient mieux machinés qu'un théâtre du boulevard. On n'avait qu'à lever une trappe pour se sauver des créanciers en sautant sur le billard du café Ozanne, où une sonnette télégraphique avertissait de la qualité de tout visiteur importun. Ces mêmes bureaux sont aujourd'hui occupés par un tailleur.

Après cinq ans de bohème, de tapage et de folie, l'*Audience* couvrit ses épaules décolletées d'une robe d'avocat. Elle prit tout à coup la défense des boulangers, des marchands de vin et des notaires, sans toucher même de quoi payer le galon de sa toque de défenseur officieux, et, ainsi que l'avouait naïvement un de ses collaborateurs, elle fut, comme Lucrèce, martyre de sa propre vertu, à partir du jour où la sagesse, la tenue et la dignité firent invasion dans les bureaux de sa rédaction. Elle flotta encore quelque temps indécise sur les eaux de la presse périodique, changeant d'imprimeur tous les mois, et annonçant à chaque mutation qu'elle s'imprimerait en *caractères nouveaux, sinon neufs*. Puis enfin la frégate judiciaire, après avoir perdu tous ses mâts, s'abandonna à d'autres mains; elle prit pour amiral M. de Genoude, et se fondit dans un journal légitimiste, la *Nation*. Sur ce bord, qui avait abrité Eliçabide et Mme Lafarge, on planta le drapeau blanc... Ainsi finit tristement ce curieux recueil, qui a été une des joyeusetés, une des mystifications, une des bouffonneries les plus audacieuses du dernier règne. Ses premiers rédacteurs faisaient partie de cette bohème insoucieuse, bizarre et gouailleuse, toujours prête à narguer la mauvaise fortune, à se moquer de tous les obstacles, à répondre par l'audace et l'aplomb à toutes les difficultés; ils faisaient partie, disons-nous, de cette bohème que Murger devait idéaliser dans ses récits et au théâtre. Tous débutaient dans la carrière; ils étaient pleins d'ardeur, de bon vouloir et de fécondité. Parmi les plus intrépides, on citait M. Nadar, qui ne songeait point encore à voyager en ballon, bien qu'il fût logé alors au septième étage; M. Lelioux, dont l'Odéon a joué le *Don Gaspard;* M. Lefranc, un millionnaire d'aujourd'hui, qui fait des vaudevilles avec M. Labiche pour le Palais-Royal. Lorsque l'*Audience* devint un journal grave, elle appela à elle des plumes plus exercées, et ses collaborateurs furent alors MM. Eugène Guinot, Paul de Kock, Louis Lurine, Marco Saint-Hilaire, Albéric Second, etc. Mais il était trop tard. Son arrêt était prononcé. Ce journal tragi-comique, qui avait vu tomber tant de têtes depuis sa fondation, dut tendre la sienne au bourreau, à cet implacable exécuteur des hautes œuvres qui suit de près certaine maladie que Villon appelait *faute d'argent*, dans son magnifique argot.

Audience chez un cheik du Sahara, tableau de M. Eugène Fromentin; Salon de 1859. Le cheik, enveloppé et comme pétrifié par son burnous aux plis lourds, siége accroupi sous le portique à colonnes roses de sa haute maison, et accueille avec une sérénité farouche un client qui se penche vers lui pour l'embrasser. Autour de lui, adossés aux piliers ou assis sur les marches, se tiennent ses parents et ses serviteurs. « Ils sont là, livides, immobiles, drapés jusqu'au nez dans le pan de leurs grands linceuls, le front pris dans ce capuce arabe dont les bandeaux ressemblent aux ligatures funéraires. Toute la vie de leurs visages plombés de pâleur s'est réfugiée dans leurs yeux ardents. Dans la cour piaffent des chevaux superbes, et des cavaliers armés jusqu'aux dents agitent des bannières. » M. Paul de Saint-Victor, auquel nous empruntons cette description, ajoute : « C'est une belle scène, grandement composée, aussi frappante par la beauté des types que par l'étrangeté des tournures. » L'exécution a de l'éclat, de la fermeté, et, en même temps, beaucoup de finesse.

AUDIENCÉ, ÉE (ô-di-an-sé), part. pass. du v. Audiencer : *Cause* AUDIENCÉE.

AUDIENCER v. a. ou tr. (ô-di-an-sé — rad. *audience* : — prend la cédille toutes les fois que la terminaison commence par *a* ou *o : Nous audiençons; j'audiençais*, etc.). Pal. Mettre une cause au rôle pour la plaider à l'audience : *On* A AUDIENCÉ ma cause. ‖ Entendu en audience : *On doit, un de ces jours,* AUDIENCER *ma cause.*

AUDIENCIER adj. m. (ô-di-an-sié — rad. *audience*). Attaché au service des audiences des tribunaux; se dit exclusivement des huissiers : *Huissier* AUDIENCIER.

— Substantiv. Huissier audiencier : *Adressez-vous à l'*AUDIENCIER. *Le tribunal ne nomme* AUDIENCIER *que les huissiers qui ont sa confiance. Dans certains arrondissements, tous les huissiers remplissent à tour de rôle les fonctions d'*AUDIENCIER. ‖ *Grand audiencier*, Nom que l'on donnait autrefois à deux officiers de la chancellerie de France, chargés de faire rapport au chancelier des lettres de grâce, de noblesse, etc. ‖ *Petits audienciers*, Autres officiers qui apportaient au grand chancelier les lettres à sceller, et y apposaient la taxe.

AUDIENCIER, ÈRE s. (ô-di-an-sié, è-re — rad. *audience*). Néol. Celui, celle qui assiste habituellement aux audiences, aux séances des tribunaux : *A moins que la salle d'audience ne craque sous ses lourds piliers, cette intrépide* AUDIENCIÈRE *ne quittera pas la place.* (Cormen.)

AUDIERNE (Jacques), géomètre, né à Beauchamps, près de Montmorency, vers 1710, mort vers 1785. Il s'essaya sans succès dans la littérature dramatique; se livra ensuite à l'étude des mathématiques; fonda une école à Paris, et compila, pour les nécessités de son enseignement, divers ouvrages tombés dans l'oubli : *Eléments d'Euclide, démontrés d'une manière nouvelle et facile; Traité complet de trigonométrie; Eléments de géométrie*, etc.

AUDIERNE, bourg de France, dans le départ. du Finistère, arrond. de Quimper; 1,450 hab. Petit port, bon havre; commerce considérable de poissons secs et salés.

AUDIETTE s. f. (ô-di-è-te — du lat. *audire*, entendre). Petit cornet acoustique d'argent, qui s'adapte dans la conque et le conduit auditif de l'oreille, et s'y maintient par l'élasticité de ces parties de l'organe de l'ouïe.

AUDIFFREDI (Jean-Baptiste ou Jules-César), savant dominicain, né près de Nice, en 1714, mort en 1794. Il est connu des bibliographes par un *Catalogue* de la bibliothèque du couvent de la Minerve, à Rome, dont il était conservateur, et par un *Catalogue historique et critique des éditions romaines du* XVe *siècle*. Il a cultivé aussi l'astronomie avec quelque succès et publié sur cette science divers mémoires et dissertations.

AUDIFFRET, famille noble issue des Audiffredi d'Italie, et établie depuis le XIIIe siècle à Barcelonnette, et dont les diverses branches ont fourni quelques hommes remarquables; les plus connus sont les suivants :

AUDIFFRET (Jean-Baptiste), diplomate et géographe, né à Marseille en 1657, mort à Nancy en 1733. Il fut successivement envoyé extraordinaire de France à Mantoue, à Parme, à Modène et en Lorraine. Il a publié une *Géographie ancienne, moderne et historique* (1689-94). Ce travail est resté inachevé et ne contient que l'Europe. L'auteur y suit la méthode, alors nouvelle, de combiner les événements de l'histoire avec la description des lieux.

AUDIFFRET (Jean-François-Hugues, comte D'), officier distingué; fut chargé par Louis XV de former le régiment des gardes du roi Stanislas; servit avec distinction sous le prince de Conti en 1746, et reçut le commandement de Briançon. Il accueillit dans cette ville les blessés du terrible combat d'Exiles, convertit sa maison en hôpital et vendit sa vaisselle et ses meubles pour subvenir aux besoins de ces malheureux. Sa femme les soigna avec tant de dévouement qu'elle en mourut. Le comte d'Audiffret se remaria plus tard et mourut vers la fin du XVIIIe siècle.

AUDIFFRET (Polyeucte), né vers 1750 à Barjols, mort en 1807. Il était trappiste avant la Révolution, se retira en Italie après la suppression des ordres monastiques, et acheva ses jours dans un couvent de camaldules du royaume de Naples. C'était un numismate distingué, et il avait formé un riche cabinet de médailles.

AUDIFFRET (François-César-Joseph-Madelon), né à Draguignan en 1780, mort en 1820. Il fit partie de l'administration des droits réunis, s'occupa de théâtre, collectionna un très-grand nombre de pièces, prit part à la rédaction des deux premiers volumes de l'*Annuaire dramatique*, et publia seul l'*Almanach des spectacles;* Paris, 1809.

AUDIFFRET (Charles-Louis-Gaston, marquis D'), homme politique, économiste, né à Paris en 1787. Après de longs services dans l'administration des finances, il a été nommé président de la cour des comptes, pair de France, enfin sénateur en 1852. Ses principales publications ont été réimprimées dans la *Collection des économistes*. Son travail le plus important a pour titre : *Système financier de la France* (1840). C'est le meilleur ouvrage qu'on puisse consulter sur cette matière.

AUDIGANNE (Armand), publiciste, né à Ancenis en 1814. Il étudia le droit, et s'occupa ensuite de questions politiques, économiques et industrielles; entra au ministère du commerce en 1840, et fut placé à la tête du service de l'industrie en 1848. L'un des commissaires de la commission de l'exposition universelle de 1855, il a rédigé, dans le *Moniteur*, de remarquables comptes rendus de cette exposition. Outre une *Histoire électorale de la France depuis la convocation des Etats généraux de* 1789 (1841), et diverses brochures politiques, on doit à M. Audiganne : *l'Industrie française à l'exposition de* 1849; *les Ouvriers en famille*, ou *Entretiens sur les devoirs et les droits du travailleur dans les diverses relations de sa vie laborieuse* (1850), ouvrage couronné par l'Académie française et qui a eu plusieurs éditions; *les Populations ouvrières et les industries de la France dans le mouvement social du* XIXe *siècle; l'Industrie contemporaine* (réunion de ses comptes rendus de l'exposition de 1855); de nombreux articles dans *la Revue des Deux-Mondes*, enfin une œuvre éminemment sociale intitulée les *Ouvriers d'à présent et la nouvelle Economie du travail*, ouvrage important consacré à l'étude des questions économiques, où l'auteur examine successivement, et à un point de vue aussi pratique qu'élevé, les associations ouvrières et les sociétés coopératives, les coalitions et les grèves, la durée du travail et le taux des salaires, l'instruction professionnelle et la situation des fils d'ouvriers dans la fabrique et dans l'atelier, le régime de l'industrie manufacturière et le travail à domicile, les institutions diverses concernant les ouvriers, etc., etc. Dans cet ouvrage, M. Audiganne apporte d'utiles éléments à la solution de cette grande question de l'instruction primaire et professionnelle, l'un des premiers besoins de l'époque qui a vu naître le suffrage universel.

AUDIGIER, historien, né à Clermont-Ferrand, était chanoine de la cathédrale de cette ville sous l'épiscopat de Massillon. Il a écrit une volumineuse *Histoire civile, littéraire et religieuse de la province d'Auvergne*, qui est conservée manuscrite à la Bibliothèque nationale. Dulaure en a fait un abrégé, et plusieurs autres écrivains y ont puisé d'utiles renseignements.

AUDIGIER (Charles-Louis-Alexandre-Henry, comte D'), journaliste contemporain, appartient à une ancienne famille du Vivarais, qui remonte, dit-on, aux croisades. Elève de l'Ecole normale supérieure, il a passé par le professorat avant d'entrer dans le journalisme littéraire. En 1859, il fut chargé d'une chronique hebdomadaire dans le journal *la Patrie*. Mais son esprit sérieux s'accommode mal peut-être de ces causeries anecdotiques, de ces futilités piquantes et fort en vogue aujourd'hui. En 1859, M. d'Audigier a fait la campagne d'Italie... comme correspondant de ce journal, et a publié, la même année, un volume portant ce titre : *la Vie de garçon, souvenirs anecdotiques d'un chroniqueur parisien* (Dentu, 1859, gr. in-18). Il a fait paraître de nombreux articles dans *la Revue de l'instruction publique* et autres recueils. Enfin, il a donné, en 1863, *Pierre Terrail, seigneur de Bayard, dit le chevalier sans peur et sans reproche* (in-18 jésus, Paris.) Depuis, il est rentré dans la carrière universitaire, où il semble appelé à réussir beaucoup mieux que dans le journalisme.

AUDIGUIER (Vital D'), seigneur de LA MÉNOR, né en Bourgogne vers 1569, assassiné à Paris en 1624 à la suite d'une querelle de jeu; suivit d'abord la carrière des armes, étudia ensuite la jurisprudence et finit par se vouer à la culture des lettres. On a de lui : *le Pourtrait du monde; Epîtres françaises et libres discours; le Vrai et ancien usage des duels;* une traduction de l'espagnol en français de *six nouvelles de Michel Cervantes*, etc. Tous ces ouvrages se distinguent par la déplorable facilité, par l'absence de jugement et de goût que l'on remarque chez les Théophile, les Scudéri, les Colletet, etc.

AUDIMÈTRE s. m. (ô-di-mè-tre — mot hybr. : du lat. *audio*, j'entends, et du gr. *metron*, mesure). Instrument qui sert à mesurer l'étendue de l'ouïe.

AUDIN-ROUVIÈRE (Joseph-Marie), médecin, né à Carpentras en 1764, mort en 1832. Il s'est fait connaître par ses fameuses pilules purgatives dites *grains de santé*, et par sa *Médecine sans médecin*, ou *Manuel de santé*, qui a eu plus de douze éditions depuis l'époque de sa publication (1794) jusqu'à la mort de l'auteur.

AUDIN (J.-M.-V.), historien, né à Lyon en 1793, mort en 1851, fit ses études au séminaire de l'Argentière, fut reçu avocat au barreau de Lyon, et vint s'établir libraire à Paris vers 1815. Il vendait ses propres ouvrages, pamphlets politiques en faveur des Bourbons, petits livres sur l'industrie ou les arts manuels, la plupart publiés sous des noms supposés. Ainsi, c'est lui qui fonda la fameuse collection des *Guides-Richard*, qui fut pour sa maison une source de prospérité. En 1826, il préluda à ses grands travaux sur la réforme, par une *Histoire de la Saint-Barthélemy* (in-8°); puis il fit paraître successivement : *Histoire de la vie, des ouvrages et des doctrines de Luther* (1839, 2 vol. in-8°); *Histoire de Calvin* (1841, in-8°); *Histoire de Léon X et de son siècle* (1844, 2 vol. in-8°); *Histoire de Henri VIII et du schisme d'Angleterre* (1850, 2 vol. in-8°). Ces livres, écrits dans le sens de la pure orthodoxie catholique, sont empreints d'un esprit de parti très-prononcé; mais on y trouve une foule de renseignements nouveaux, puisés par l'auteur dans les bibliothèques et les archives de l'Italie et de l'Allemagne.

AUDINAC, village de France, départ. de l'Ariége, arrond. et à 5 kilom. de Saint-Girons; sources d'eaux minérales; établissements de bains fréquentés. Les eaux d'Audinac sont sulfatées, magnésiennes, ferrugineuses. Elles émergent par deux sources à la limite commune des formations crétacées supérieures et inférieures, sur la ligne d'affleurement des ophites. Leur densité varie de 1,0020 à 1,0019, et leur température est de 22°.

AUDINCOURT, ch.-lieu de cant. (Doubs), sur le Doubs, arrond. de Montbéliard; 2,864 hab. Manufacture de fer-blanc; forges, que l'on range parmi les plus belles de France.

AUDINOS s. m. (ô-di-nôss — du lat. *audi*, écoute; *nos*, nous). Fam. Prière, patenôtre : *Dire ses* AUDINOS. *Etre troublé dans ses* AUDINOS. *Son mari lui laisse dire ses* AUDINOS. (Bouchet.) Vieux. S'est dit par allusion à l'invocation par laquelle on répond à un grand nombre de versets des litanies.

AUDINOT (Nicolas-Médard), artiste et auteur dramatique, né à Bourmont en 1732, mort en 1801; débuta au Théâtre-Italien en 1764, et le quitta par dépit en 1767, à la suite d'une injustice. Après avoir dirigé pendant quelque temps le théâtre de Versailles, il revint à Paris en 1769, et établit un spectacle de marionnettes à la foire Saint-Germain. Chaque figure imitait un acteur de la Comédie italienne, ce qui fournit un aliment à la malignité publique et attira la foule. En 1770, Audinot fit construire, sur l'emplacement où il existe encore aujourd'hui, boulevard Saint-Martin, le théâtre de l'Ambigu-Comique, où jouèrent d'abord des marionnettes, puis des enfants, qui représentaient des pantomimes. Il avait fait tracer cette inscription sur le rideau : *Sicut infantes audi nos*, ce que le peuple traduisait ainsi : *Ce sont les enfants d'Audinot*. Ce petit théâtre prospéra si rapidement, qu'Audinot fut obligé d'agrandir la salle en 1772. Il se retira après avoir réalisé une fortune assez considérable. On a de lui le *Tonnelier*, opéra-comique à trois acteurs (1761), et *Dorothée*, pantomime, précédée du *Preux chevalier*. Son théâtre est le premier sur lequel se soit introduit le mélodrame, qui fut d'abord nommé *pantomime dialoguée*, genre que les théâtres du boulevard ne tardèrent pas à adopter.

AUDITEUR, TRICE s. (ô-di-teur, tri-se — lat. *auditor*, *auditrix*, même sens; formé de *audire*, *auditum*, écouter). Personne qui en écoute une autre qui parle, qui chante, qui déclame : AUDITEUR *attentif*. AUDITRICE *bienveillante. Emouvoir ses* AUDITEURS. *Ce prédicateur voit diminuer tous les jours le nombre de ses* AUDITEURS. *La lecture de sa tragédie endormit la plupart des* AUDITEURS. (Acad.) *J'admire que le P. Bouhours se livre, comme il fait, ayant nos frères de Port-Royal pour* AUDITEURS. (Mme de Sév.) *Il ne faut rien présenter à l'esprit de l'*AUDITEUR, *qui ne mérite son attention.* (Fén.) *Plus ce récit se dévoilait, plus il semblait attacher nos simples* AUDITEURS. (Lamart.) *Quand la musique passe de la sensation à l'idée, elle ne peut avoir que des gens de génie pour* AUDITEURS. (Balz.)

> Cotin, à ses sermons traînant toute la terre,
> Fend des flots d'*auditeurs* pour aller à sa chaire.
> BOILEAU.

> Rencontre-t-il des *auditeurs* revêches,
> Il part..... DELILLE.

— Personne qui assiste habituellement aux leçons d'un maître, d'un professeur : *Les* AUDITEURS *de Platon. Ce professeur a beaucoup d'*AUDITEURS, *n'a point d'*AUDITEURS. (Acad.) *Isocrate compta parmi ses* AUDITEURS *des généraux et des rois.* (Thomas.) *Il voyait accourir à lui des milliers d'*AUDITEURS (Cuvier.) ‖ Celui qui suit les cours des écoles du gouvernement, sans entrer dans les carrières auxquelles ces cours préparent, soit parce qu'il a dépassé l'âge fixé, soit parce qu'il est étranger : *Mais enfin, à force d'insistance, elle fut admise au Conservatoire en qualité, non pas encore d'élève, mais de simple* AUDITRICE. (Cas. Blanc.)

— Collectiv. et au sing. Auditoire, ensemble des personnes qui écoutent un discours, un concert, etc. : *Un orateur, à son début, doit toujours ménager beaucoup l'*AUDITEUR. *Tremblez, mon cher* AUDITEUR, *que votre cœur ne se rassure.* (Mass.) *Un orateur habile et expérimenté proportionne les choses à l'impression qu'il voit qu'elles font sur l'*AUDITEUR. (Fén.) *L'*AUDITEUR *est indulgent, le lecteur est sévère.* (Cormen.)

> L'*auditeur* entendra ma pièce jusqu'au bout.
> PIRON.

Un homme fort simple venait d'acheter une charge d'auditeur des comptes. Il alla au sermon, et chaque fois que le prédicateur disait : Mon cher AUDITEUR, *cet homme prenait cela pour lui, se levait et faisait une inclination de tête.*

— *Auditeur bénévole*, Auditeur favorablement disposé, ou qui assiste à une leçon, à un cours par simple curiosité ou par complaisance, sans y avoir un intérêt direct.

— Jurispr. Nom donné à des magistrats auxiliaires qui, jusqu'en 1830, étaient attachés aux cours et aux tribunaux. ‖ Nom donné à ceux qui étaient commis pour l'instruction des procès, et, dans quelques localités, aux notaires, aux témoins qui assistaient à la lecture d'un acte et le signaient. ‖ *Auditeur au conseil d'Etat*, ou simplement *auditeur*, Titre de certains fonctionnaires qui assistent aux séances du conseil d'Etat, pour faire une sorte de noviciat avant d'être appelés à un plus haut emploi : *C'est parmi les* AUDITEURS AU CONSEIL D'ÉTAT *que l'on choisit généralement les maîtres des requêtes, les sous-préfets, les conseillers de préfecture, etc. Pour être nommé* AUDITEUR, *il faut avoir vingt et un ans au moins, trente ans au plus, être licencié en droit, et avoir été admis par une commission d'examen.* (Bachelet.) ‖ *Auditeurs à la cour des comptes*, Fonctionnaires de création récente (1857), qui remplissent auprès de la cour des comptes des fonctions tout à fait analogues à celles que les auditeurs au conseil d'Etat remplissent auprès de ce dernier corps. ‖ Membres de la chambre des comptes chargés de voir et d'examiner les comptes qui s'y rendaient, et qui leur étaient renvoyés. A la cour des comptes, on les appelle aujourd'hui des *conseillers référendaires de première ou de deuxième classe*. On a aussi donné le titre d'*auditeur des comptes* à un simple clerc chargé de revoir les comptes des finances du roi, et d'en faire le rapport au maître des comptes. ‖ *Auditeur au Châtelet*, Magistrat qui était attaché au Châtelet de Paris et investi d'une juridiction particulière. ‖ *Auditeurs du bailliage*, Nom donné à des officiers qui étaient commis par le lieutenant général de la gouvernance de Lille, pour recevoir toutes sortes de contrats.

— Anc. prat. Personne commise pour l'instruction d'un procès ou pour la rédaction d'un rapport juridique. ‖ Notaire ou témoin assistant à la passation ou à la lecture d'un acte, et qui y apposait sa signature.

— En Angleterre, titre de plusieurs officiers de la trésorerie : AUDITEURS *de prêt, de reçu, de revenu.*

— Jurispr. milit. *Auditeur général*, Militaire chargé spécialement de faire observer les lois, les règlements de discipline. ‖ *Auditeur de justice*, Nom donné à des officiers non combattants, qui faisaient partie d'un conseil de guerre. Un auditeur était un légiste qui avait fait une étude spéciale de la justice militaire. On l'a désigné plus tard sous le nom de *commissaire auditeur des guerres*, puis on a supprimé cet emploi. Plusieurs milices européennes ont possédé des auditeurs. Se dit encore en Allemagne d'un officier chargé de recevoir et d'examiner les plaintes des militaires, et en Hollande de celui qui remplit, relativement à la poursuite des délits militaires, les fonctions attribuées en France aux capitaines rapporteurs des conseils de guerre. ‖ *Auditeur de guerre*, Juge militaire dans la milice portugaise.

— Hist. relig. Nom donné aux catéchumènes de premier ordre, chez les chrétiens de la primitive Eglise. Les auditeurs de l'Eglise chrétienne primitive étaient ceux qui n'étaient pas encore dignes de recevoir le baptême, mais qui étaient admis à écouter les instructions. ‖ Pénitent non encore jugé digne de la communion, mais qui était arrivé au second degré de son épreuve : *Ce pénitent veut être réconcilié; il a été postulant,* AUDITEUR, *prosterné; faites-le remonter au rang des élus.* (Chateaub.) ‖ Nom donné par les manichéens à des membres qui n'étaient pas complétement initiés à toutes les croyances de leur secte. ‖ *Auditeur conventuel* ou *collégial*, Religieux chargé d'examiner et de régler les comptes d'un monastère. ‖ *Auditeur des causes*, Membre de la congrégation de Cluny, chargé d'examiner et de juger les différends qui s'élevaient entre les membres de ce corps. ‖ *Auditeur des excuses*, Officier chargé d'apprécier la validité des motifs qu'apportaient ceux qui voulaient obtenir quelque exemption, dans la congrégation de Cluny.

— A la cour de Rome, *Auditeurs de Rote*, Docteurs, au nombre de douze, dont trois sont nommés par les souverains de France, d'Espagne et d'Autriche; neuf par le pape, et qui composent, à Rome, le tribunal appelé *Rote : L'abbé d'Hervault avait été longtemps* AUDITEUR DE ROTE *avec réputation.* (St-Sim.) ‖ *Auditeurs de la chambre apostolique*, Juges de la cour de Rome, qui connaissent de tous les appels de la cour ecclésiastique, même de tous les contrats où l'on s'est soumis aux censures ecclésiastiques, qu'ils fulminent en cas de désobéissance. ‖ *Auditeur de la nonciature*, Secrétaire qui remplit, près d'un nonce, les mêmes fonctions qu'un secrétaire d'ambassade auprès d'un ambassadeur.

— **Syn. Auditeur, écoutant.** Les *auditeurs* se rendent exprès en un lieu, à une heure fixée, pour y entendre certaines choses : *La lecture de sa tragédie endormit la plupart de ses* AUDITEURS. (Acad.) Les *écoutants* sont des personnes qui, trouvant sur leur passage quelque chose de curieux, s'arrêtent pour l'entendre : *N'avons-nous point ici quelque* ÉCOUTANT ? (Mol.) Cependant *écoutant* signifie aussi auditeur attentif : *Cela est joué avec ce sentiment, cette douceur, cette fureur qui passent des mouvements des actrices dans l'âme des* ÉCOUTANTS. (Vol.)

— **Encycl.** La nécessité de pourvoir au recrutement de la magistrature, pour laquelle, sous l'Empire, il était difficile de trouver des sujets réunissant les qualités requises de science, de fortune et d'honorabilité, fit instituer près de chaque cour d'appel un corps de *juges auditeurs* auxquels fut réservé le tiers des places à vaquer dans les siéges de première instance ou d'appel : l'empereur les mit aussi au nombre des candidats aux fonctions de préfets, sous-préfets, présidents et procureurs impériaux (décret du 16 mars 1808) : les conditions imposées étaient d'avoir un revenu ou une pension de 3,000 fr., et d'avoir suivi le barreau pendant deux ans en qualité d'avocat; leurs fonctions consistaient à suppléer soit les juges, soit les membres du parquet. La loi du 20 avril 1810 modifia cette situation : les *juges auditeurs* près les cours d'appel reçurent le titre de *conseillers auditeurs*, avec voix délibérative à l'âge de vingt-sept ans. On créa, en outre, des *juges auditeurs* pour les tribunaux de première instance, ayant seulement voix consultative. Les règles de discipline édictées pour les membres titulaires des cours et des tribunaux leur furent déclarées applicables. Les *conseillers auditeurs* étaient inamovibles et jouissaient d'un traitement égal au quart de celui des conseillers : les *juges auditeurs*, quoique inamovibles, n'en recevaient aucun; mais ils avaient le privilége de concourir entre eux pour devenir *conseillers auditeurs*. Cette organisation, qui avait produit de bons résultats, et qu'une ordonnance du 19 novembre 1823 avait complétée, disparut en 1830 : on jugea sans doute qu'elle était une superfétation, qu'elle faisait double emploi avec la *juge-suppléance;* qu'elle donnait trop de facilités au népotisme : quoi qu'il en soit, la loi du 10 décembre 1830 supprima les *juges auditeurs* et maintint les *conseillers auditeurs*, en défendant d'en nommer à l'avenir. Les juges suppléants ont remplacé les *juges auditeurs* comme candidats; mais aucun des inconvénients qu'on a paru vouloir éviter n'a disparu. L'administration de la justice attend encore l'organisation d'un stage sérieux pour les fonctions de la magistrature, surtout d'un stage obligatoire, le même pour tous les candidats, pour tous ceux, du moins, qui ne peuvent pas invoquer une longue pratique du barreau ou des offices ministériels.

— Hist. Une ordonnance de 1302 atteste qu'avant cette époque, il existait au Châtelet de Paris des officiers connus sous le nom d'*auditeurs*, dont les fonctions paraissaient consister non dans la présidence des enquêtes, mais dans le jugement des plus minimes procès : il leur était interdit de s'occuper d'autres affaires que de celles du service du roi. L'obligation de la résidence et la fixation de leur compétence à 20 livres parisis furent édictées dans une ordonnance de 1327 : cette juridiction était destinée à rendre à Paris les mêmes services que rendent de nos jours les justices de paix, qui, sans parler des conciliations, permettent aux petits intérêts de se régler sans grands frais et surtout sans longs délais. En 1377, il fut enjoint aux *auditeurs* de se rendre aux audiences du prévôt (ou de son lieutenant) pour lui servir d'assesseurs, sans préjudice des audiences qu'ils devaient tenir eux-mêmes; il leur était interdit de donner leur office à ferme. Leurs appointements furent fixés, en 1425, à 60 livres parisis. Plus tard, leur compétence s'éleva, à charge d'appel, à 25 livres (1572), et dans les derniers temps à 50 et jusqu'à 90 livres (ordonn. du 1er septembre 1785) : à cette époque, il n'y avait plus au Châtelet qu'un seul juge *auditeur*. Cette institution a disparu avec l'ancien régime.

AUDITIF, IVE adj. (ô-di-tif, i-ve — du lat. *audire*, entendre). Anat. Qui appartient à l'ouïe ou à l'oreille, organe de l'ouïe.

— *Conduit auditif externe*, Canal qui s'étend du fond de la conque de l'oreille à la caisse du tympan; il est quelquefois appelé *conduit auriculaire.* ‖ *Conduit auditif interne*, Canal creusé dans l'épaisseur du rocher, et dans lequel se trouve le nerf auditif. ‖ *Trou auditif externe*, Orifice du conduit auditif externe. ‖ *Trou auditif interne*, Orifice du conduit auditif interne. ‖ *Artères et veines auditives*, Artères et veines qui pénètrent dans les conduits auditifs et qui sont, comme ces conduits, distinguées en externes et internes. ‖ *Nerf auditif*, Nerf de l'ouïe, lequel est souvent désigné sous le nom de *nerf acoustique.* ‖ *Bulbe auditif*, Espèce de poche membraneuse pleine d'un liquide clair et albumineux, à la surface de laquelle s'épanouit le nerf auditif. ‖ *Poussière auditive*, Substance blanche de nature calcaire, qui se trouve à l'état pulvérulent dans l'oreille interne de l'homme et des mammifères, des oiseaux et des reptiles, où elle est constamment appliquée sur la face interne du saccule et de l'utricule, au niveau de l'épanouissement des fibres qui forment le nerf sacculaire et le nerf utriculaire. Cette substance existe à l'état de masses concrètes dans l'oreille des poissons osseux et des chondroptérygiens à branchies libres : elle prend alors le nom de *pierres auditives*.

— *Cartilages auditifs*, Périphrase plaisante pour désigner les oreilles, surtout lorsqu'on veut faire entendre qu'elles ont acquis une certaine longueur : *Les* CARTILAGES AUDITIFS *de l'âne. La tête de Midas était ornée d'une paire monstrueuse de* CARTILAGES AUDITIFS.

— **Encycl.** *Appareil auditif.* L'*appareil auditif* est limité à l'extérieur par les attaches du pavillon de l'oreille. A l'intérieur, il s'enfonce profondément dans le rocher et jusque dans les apophyses mastoïdes. Il se compose de trois parties principales : l'*oreille externe*, qui comprend le pavillon de l'oreille et le conduit auditif externe; l'*oreille moyenne*, qui se compose du tympan, des cellules mastoïdiennes et de la trompe d'Eustache; l'*oreille interne*, qui comprend le vestibule, les canaux demi-circulaires, le limaçon et le conduit auditif interne. V. OREILLE, OUÏE.

— *Conduit auditif externe.* Le *conduit auditif externe* s'étend de la conque du pavillon de l'oreille à la paroi externe de la caisse du tympan. On peut dire, d'une manière générale, qu'il se porte transversalement de dehors en dedans. Mais sa direction n'est pas rectiligne : elle est flexueuse. Sa longueur totale, mesurée en ligne droite, a été trouvée par M. Sappey de 20 à 22 millimètres, ainsi que l'avait déjà indiqué Valsalva. On peut lui distinguer trois portions : une *portion externe*, qui se porte obliquement en avant et en dedans, et dans laquelle il présente la forme d'une ellipse, avec 11 millimètres de diamètre vertical et 6 millimètres dans le sens antéro-postérieur; une *portion moyenne*, qui se dirige en dedans et en arrière et qui se rétrécit sensiblement, n'offrant plus que 7 à 8 millimètres, de diamètre vertical; enfin une *portion interne*, dans laquelle le conduit se dévie de nouveau, pour s'incliner en avant et en bas, en se tordant légèrement sur son axe, et qui présente

un diamètre de 9 millimètres dans le sens antéro-postérieur. Des deux extrémités du *conduit auditif*, l'externe communique avec la cavité de la conque par un orifice dont la partie antérieure, légèrement excavée, a reçu le nom de *fosse du conduit auditif;* l'interne est brusquement coupée par la membrane du tympan, tendue obliquement en bas et en dedans.

Le *conduit auditif externe* se compose : 1° d'une charpente comprenant une portion cartilagineuse, une portion fibreuse et une portion osseuse; 2° d'un prolongement de la peau qui tapisse ses parois, et de glandes, d'artères, de nerfs annexés à ce prolongement.

1° Le cartilage, qui concourt à former la charpente du *conduit auditif*, représente une sorte de gouttière transversalement dirigée. Il est remarquable par la présence de deux petites fentes transversales, signalées en 1683 par Duverney sous le nom de *coupures*, mais mieux décrites en 1684 sous celui d'*incisures*. Ces *incisures* sont bouchées, à l'état frais, par du tissu fibreux. Leur direction n'est pas tout à fait perpendiculaire à l'axe du conduit : la première, ou *grande incisure de Valsalva*, s'incline en dehors par son extrémité postérieure, tandis que la seconde, ou *petite incisure*, s'incline au contraire en dedans. Assez fréquemment, l'une d'elles est divisée en deux *incisures* plus petites par une sorte de pont cartilagineux. La portion fibreuse du *conduit auditif* forme une gouttière à concavité inférieure dont les deux bords s'unissent à la gouttière cartilagineuse; en outre, elle s'étend de la portion cartilagineuse à la portion osseuse, et les unit l'une à l'autre à la manière d'un ligament. Elle comprend dans sa composition des fibres de tissu cellulaire, des fibres de noyaux et des fibres élastiques, qui paraissent associées dans des proportions égales. La portion osseuse du *conduit auditif* est située entre la racine postérieure de l'apophyse zygomatique qui la limite en haut, les apophyses mastoïde et styloïde qui la limitent en arrière, et l'articulation temporo-maxillaire qui la limite en avant; elle forme la moitié interne du *conduit auditif*. Chez le fœtus et le nouveau-né, elle n'existe pas encore; elle est représentée à cet âge par un anneau osseux dans lequel s'insère la membrane du tympan. Cet anneau, qu'on peut facilement détacher, et qui est interrompu dans son quart supérieur, porte le nom de *cercle tympanal*.

2° La peau se modifie en passant du pavillon dans le *conduit auditif externe*. A l'entrée, elle est épaisse, garnie de poils, doublée de follicules sébacés et de tissu cellulaire. A mesure qu'elle avance dans le conduit, sa sensibilité s'exalte et sa vascularité augmente, en sorte que le moindre froissement des instruments, dans l'extraction des corps étrangers, par exemple, occasionne à la fois un écoulement de sang qui cache les objets, et une horrible douleur. En même temps, un nouvel élément se présente; aux glandes sébacées succèdent les glandes *cérumineuses*, dont le produit à demi solide s'accumule quelquefois de manière à obturer le *conduit auditif*, et même à détruire, par une pression lente, la membrane du tympan. Le volume de ces glandes est celui d'un grain de millet. Leur forme est arrondie ou elliptique. Par leur couleur jaunâtre, elles contrastent avec la couleur blanche des aréoles cellulo-fibreuses qui leur servent de loges. L'examen microscopique démontre qu'elles sont formées par un tube enroulé et pelotonné sur lui-même à son extrémité profonde. La partie de ce tube qui n'est pas enroulée, et qui représente le conduit excréteur de la glande, s'engage dans l'épaisseur du derme, passe entre les follicules pileux et les glandes sébacées, et vient s'ouvrir obliquement à la surface de la peau. Le produit que sécrètent les glandes cérumineuses a été comparé, pour sa couleur et sa consistance, à la cire brute : de là le nom de *cérumen* qui lui a été donné. C'est ce produit altéré qui, dans l'otorrhée, communique à la matière puriforme une odeur si désagréable. Au point où elle se réfléchit en cul-de-sac sur la membrane du tympan, la peau du *conduit auditif* est réduite à une minceur épidermique, et n'offre plus ni glandes, ni vaisseaux. La sensibilité y est d'une nature spéciale; le moindre tâtonnement avec un instrument mousse y développe de la douleur, tandis que la ponction avec un trocart n'en détermine presque aucune. Les artères du *conduit auditif* proviennent : 1° de l'auriculaire postérieure, qui fournit à sa paroi supérieure; 2° des artères parotidiennes, qui abandonnent plusieurs ramuscules à ses parties inférieure et latérales. La peau du *conduit auditif* tient sa sensibilité soit de la branche auriculaire du plexus cervical, qui lui donne quelques filets, soit du nerf auriculo-temporal, c'est-à-dire du maxillaire inférieur, qui lui en fournit de plus considérables, soit, enfin, du rameau auriculaire du pneumo-gastrique, qui, après avoir traversé l'aqueduc de Fallope et l'apophyse mastoïde, vient se perdre dans la peau qui tapisse la partie supérieure de la portion osseuse du conduit.

— *Conduit auditif interne*. Le *conduit auditif interne* s'étend de la face postérieure du rocher vers le vestibule et la base du limaçon. Sa direction est oblique d'arrière en avant et de dedans en dehors, de telle sorte que son axe croise celui de la portion pétrée du temporal sur un angle de 45 degrés. Sa largeur varie de 8 à 10 millimètres et son calibre intérieur de 4 à 5. Son extrémité interne, ou son entrée, est formée par un orifice elliptique. Son extrémité externe est divisée, par une crête horizontale, en deux étages, l'un supérieur, l'autre inférieur. Chacun de ces deux étages est subdivisé par une très-petite crête verticale en deux fossettes. Les deux fossettes de l'étage supérieur sont désignées, l'une sous le nom de *fossette supérieure et antérieure*, l'autre sous celui de *fossette supérieure et postérieure*. La première constitue l'entrée de l'aqueduc de Fallope; elle donne passage au nerf facial. La seconde forme l'entrée d'un autre canal, qui reçoit la branche supérieure du nerf vestibulaire. Les deux fossettes de l'étage inférieure sont appelées, l'une *vestibulaire*, l'autre *cochléenne*. La fossette vestibulaire offre le trou décrit par Morgagni sous le nom de *foramen singulare*, trou qui loge le nerf ampullaire. La fossette cochléenne répond à la base du noyau du limaçon; elle se compose de fossettes plus petites à travers lesquelles se tamisent les divisions du nerf cochléen; disposées sur une double ligne spirale, ces fossettes constituent la lame criblée spiroïde du limaçon.

— *Nerf auditif*. Les nerfs *auditifs* ou *acoustiques* constituent la huitième paire des nerfs crâniens (réunis aux nerfs faciaux, ils formaient la septième paire dans la classification de Willis); ils naissent de la partie la plus élevée du bulbe rachidien par deux racines qu'on peut distinguer, d'après leur position, en postérieure et en latérale. La *racine postérieure* prend naissance dans l'épaisseur de la substance grise qui revêt la face correspondante du bulbe rachidien; elle se présente sous l'aspect de stries connues sous le nom de *barbes du calamus scriptorius*. Ces stries, au nombre de quatre ou cinq, se réunissent bientôt en un seul faisceau, lequel ne tarde pas lui-même à se réunir à la *racine latérale*. Celle-ci naît du pédoncule cérébelleux inférieur par un faisceau légèrement aplati. A son point d'émergence, elle répond, en bas, au nerf glosso-pharyngien; en haut et en dedans, au nerf facial; en arrière, à la racine postérieure.

Formé par la réunion de ses deux racines, le nerf *auditif* se dirige obliquement en haut, en avant et en dehors, vers le conduit auditif interne dans lequel il s'engage, et qu'il parcourt sans se dévier de sa direction primitive. Dans toute l'étendue de ce trajet, il présente la forme d'une gouttière dans laquelle est logé le nerf facial. Ainsi emboîtés l'un dans l'autre, les deux nerfs, facial et *auditif* (portion dure et portion molle de la septième paire de Willis), cheminent ensemble, et reçoivent du feuillet viscéral de l'arachnoïde une gaîne commune qui les accompagne jusqu'au fond du conduit auditif interne. Arrivés là, ils se séparent : le nerf facial s'engage dans le canal de Fallope, tandis que le nerf *auditif*, divisé en deux branches, une branche *vestibulaire* et une branche *cochléenne* ou *limacéenne* se distribue à l'oreille interne.

La branche vestibulaire se divise en trois rameaux, un rameau supérieur et antérieur, un rameau moyen et un rameau postérieur. Le rameau supérieur et antérieur donne le nerf *utriculaire*, qui se rend à la partie antérieure et supérieure de l'utricule; le nerf *ampullaire supérieur*, qui se rend à l'ampoule du tube demi-circulaire supérieur; le nerf *ampullaire externe*, qui se rend à l'ampoule du tube demi-circulaire externe. Le rameau moyen devient le nerf *sacculaire* destiné au saccule; le rameau postérieur devient le nerf *ampullaire postérieur*, qui se termine dans l'ampoule du tube demi-circulaire postérieur. Le nerf utriculaire et le nerf sacculaire s'épanouissent en éventail dans l'épaisseur des parois de l'utricule et du saccule, sur les points qui correspondent à la poussière auditive, de telle sorte que chaque particule calcaire semble suspendue à une fibre nerveuse. Le mode de terminaison de toutes ces fibres est encore un objet de controverse : selon Scarpa, Tréviranus, Corti, elles se terminent par des extrémités libres; selon Huschke, Valentin, Breschet, etc., elles formeraient des anses.

La branche cochléenne, plus volumineuse que la branche vestibulaire, s'infléchit légèrement pour se rendre à la fossette du limaçon, où elle se divise en un très-grand nombre de filets qui s'engagent dans les trous de la lame criblée spiroïde. Ces filets se distinguent en filets de premier, de second et de troisième ordre. Tous marchent d'abord parallèlement à l'axe du limaçon, puis se réfléchissent, se coudent à angle droit, les premiers pour se répandre sur le premier tour de la lame spirale, les seconds sur le second tour, les troisièmes sur le dernier tour. On a comparé ces trois ordres de filets aux cordes graduellement décroissantes d'une harpe.

Le nerf *auditif* reçoit l'impression des vibrations sonores et les transmet à l'encéphale; il constitue par conséquent l'élément essentiel du sens de l'ouïe. L'anatomie comparée et l'anatomie pathologique semblent établir que les deux branches de ce nerf ne concourent pas également à l'audition, et que, sous ce rapport, la branche vestibulaire est la plus importante. La branche cochléenne apparaît plus tardivement dans la série animale; elle n'arrive à son plus grand développement que dans les vertébrés supérieurs; enfin, on l'a vue quelquefois détruite avec le limaçon chez l'homme, sans que le sens de l'ouïe ait été aboli ni même troublé d'une manière profonde dans ce qu'il a d'essentiel. Comme les nerfs olfactif et optique, le nerf *auditif* est insensible à toute irritation mécanique.

AUDITION s. f. (au-di-si-on — du lat. *auditio;* formé de *audire*, entendre). Action d'entendre : *Il est difficile de juger d'une pièce de théâtre à la première* AUDITION. (Acad.)

— Phys. Perception des sons : *L'*AUDITION *est le but final de tous les phénomènes acoustiques.* ‖ *Audition active*, Celle qui a lieu quand on prête l'oreille. ‖ *Audition passive*, Celle qui a lieu quand on entend ce qu'on n'écoute pas, ou indépendamment de tout effort pour entendre.

— Procéd. *Audition des témoins*, Action d'entendre les dépositions des témoins à charge ou à décharge : *Je fus condamné sans preuves, sans* AUDITION DE TÉMOINS. (P.-L. Cour.) ‖ *Audition catégorique*, Interpellation faite à la partie adverse de s'expliquer franchement devant la justice. ‖ *Audition d'un compte*, Examen légal d'un compte : *Les* AUDITIONS DES COMPTES *doivent être réglées article par article*. (Trév.)

— Particulièrem. Réunion musicale dans laquelle on entend seulement ou principalement un exécutant qu'il s'agit de faire connaître : *Les* AUDITIONS *se distinguent des concerts, en ce qu'elles n'admettent qu'un public invité et non payant.*

AUDITOIRE s. m. (ô-di-toi-re — lat. *auditorium*, même sens; de *audire*, ouïr, entendre). Endroit où l'on se réunit pour écouter un discours, une lecture : *Les hommes sont dupes de l'action et de la parole, comme de tout l'appareil de l'*AUDITOIRE. (La Bruy.) *Il y avait à Constantinople un capitole où les professeurs des arts et des sciences avaient leur* AUDITOIRE. (Fleury.) *Les sophistes avaient des* AUDITOIRES *très-élégants*. (M.-Brun.) *Le théâtre est un autre lieu d'épreuve que l'*AUDITOIRE *bienveillant de la vie privée.* (G. Sand.) ‖ Dans les tribunaux, endroit où se font les plaidoiries : *On amena l'accusé dans l'*AUDITOIRE.

— Par ext. L'assistance : *Un nombreux* AUDITOIRE. *Les applaudissements éclatèrent dans tout l'*AUDITOIRE. (Acad.) *L'*AUDITOIRE *paraissait pendu et suspendu à tout ce que le P. Bourdaloue disait.* (Mme de Sév.) *Si aujourd'hui je me vois contraint de retracer l'image de nos malheurs, je n'en ferai point d'excuses à mon* AUDITOIRE, *où, de quelque côté que je me retourne, tout ce qui frappe mes yeux me montre une fidélité irréprochable.* (Boss.) *L'*AUDITOIRE *s'inclina dans un profond silence.* (G. Sand.) *Nous pensions que ces soupirs patriotiques de l'exilé italien et ces grandes tragédies de la Rome impériale feraient une forte impression sur notre naïf* AUDITOIRE. (Lamart.) *A peine cette lecture eut-elle commencé, que les physionomies de notre petit* AUDITOIRE *changèrent et prirent une expression d'attention et de recueillement.* (Lamart.) *L'assemblée est dans un de ces moments d'oscillation, où un mot peut entraîner les grands* AUDITOIRES *aux mesures les plus décisives.* (Lamart.) *Un cri de surprise circule dans l'*AUDITOIRE. (Viennet.) *Il déclame en grec et en latin devant un* AUDITOIRE *transporté.* (Nisard.) *Généralement, le langage de la chaire apostolique n'est plus suffisamment approprié ni au siècle qui l'entend, ni à l'*AUDITOIRE *qui l'écoute.* (E. de Gir.)

> Calme, parmi les flots d'un nombreux *auditoire*,
> Il s'avance, escorté de soixante ans de gloire.
> MILLEVOYE.

> Sous ce tombeau gît un auteur
> Dont en deux mots voici l'histoire :
> Il était ignorant comme un prédicateur,
> Et malin comme un *auditoire*. PIRON.
> (*Epitaphe anticipée de Desfontaines.*)

— Antiq. rom. Siége sur lequel le juge se plaçait pour rendre la justice.

— Hist. ecclés. Partie des anciennes églises où les assistants recevaient debout l'instruction de leur pasteur. C'est ce qu'on appelle aujourd'hui la *nef*.

AUDITORAT ou **AUDITORIAT** (ô-di-to-ra, i-a rad. *auditeur*). Grade ou fonction d'auditeur : *L'abbé de la Trémoille attrapa l'*AUDITORAT *pour la France, que le cardinal de Bouillon et d'Estrées lui ménagèrent.* (St-Sim.) *Sous l'Empire et sous la Restauration, l'*AUDITORAT *était un premier degré dans la magistrature.* (Dalloz.) ‖ En Allemagne et dans les anciens Etats d'Italie, Fonction d'auditeur général.

AUDITORIUM s. m. (o-di-to-ri-omm — mot lat). Antiq. rom. Tout endroit où des orateurs, des poëtes, des auteurs assemblaient un auditoire pour faire la lecture de leurs ouvrages.

— **Encycl.** Il était d'usage, parmi les auteurs et les poëtes romains, de lire à leurs amis assemblés quelques-unes de leurs compositions, et, comme nous l'apprend Pline, cette réunion portait elle-même quelquefois le nom d'*auditorium*. Sous les empereurs, le mot *auditorium* servait à désigner une cour de justice. Sous la république, toutes les affaires litigieuses étaient, comme on le sait, jugées au *comitium* et au *forum*. Mais plus tard, pour se mettre à l'abri et en même temps par raison de convenance, on prit l'habitude de fixer à cet effet des places spéciales dans les *basilicæ*, places qui dès lors portèrent le nom d'*auditoria*. Dans le dialogue *De oratoribus*, l'auteur fait remarquer que l'art oratoire a perdu beaucoup depuis que les causes se plaident dans des *auditoria* et des *tabularia*. C'est sous M. Aurelius que l'on commence à parler de l'*auditorium principis*, expression par laquelle il faut probablement entendre une salle située dans la résidence impériale; c'est là que Septime Sévère et les derniers empereurs tenaient leurs assises régulières quand ils présidaient comme juges. Aussi les jurisconsultes de la dernière époque désignent-ils généralement sous le nom d'*auditorium* la salle d'audience. Sous Dioclétien, cet *auditorium* fut aussi appelé *secretarium*, et les deux mots semblent avoir été depuis à peu près synonymes. Peu à peu le *secretarium* fut interdit au public et isolé par des tentures (*vela*), ou des espèces de barrières appelées *cancelli*, d'où le mot de *chancellerie*.

AUDJELAH. V. AOUDJELAH.

AUDLEY (lord James), né en 1314 dans le comté de Stafford, mort en 1386; accompagna deux fois en France le roi Edouard III, et se distingua à la bataille de Poitiers, en 1356. Il fut un des premiers chevaliers de la Jarretière.

AUDLEY (George-Edward, *Thickness-Touchet*, baron), pair d'Angleterre, né en 1817, est le chef d'une ancienne famille de l'aristocratie britannique, élevée à la pairie héréditaire en 1313. Il a succédé à son père en 1837. Il vote avec le parti libéral, parti qui ne se distingue plus en Angleterre du parti conservateur, sauf sur quelques points de politique intérieure. Lord Audley, qui n'a pas d'enfants, a pour héritier présomptif son frère, John Touchet.

AUDOIN ou plutôt **AUDOUIN DE CHAIGNEBRUN** (Henri), médecin, né vers 1714 à Chefboutonne (Deux-Sèvres), mort en 1781. Il s'occupa spécialement des épidémies et des épizooties, parcourut plusieurs fois la France, et contracta cinq fois les maladies qu'il soignait avec tant de dévouement chez les autres. Il a inséré un grand nombre de mémoires dans le *Journal de médecine* et autres recueils, et publié à part divers opuscules, dont le plus important a pour titre : *Relation d'une maladie épidémique et contagieuse qui a régné, l'été et l'automne de 1757, sur les animaux de différentes espèces, dans la Brie.*

AUDOMAROIS, OISE s. et adj. (ô-do-ma-roi, oi-ze — du lat. *Audomarus*, Omer, saint qui a donné son nom à la ville de Saint-Omer). Géogr. Habitant de Saint-Omer; qui appartient à cette ville ou à ses habitants.

AUDOT (Louis-Eustache), littérateur et libraire, né à Paris en 1783. Il a publié un nombre considérable d'ouvrages sur les sciences usuelles, dont il a souvent fourni les matériaux et le plan : de beaux ouvrages à figures, tels que *l'Italie*, *la Sicile et les îles Ioniennes*, et *le Musée de peinture et de sculpture*, reproduisant tous les chefs-d'œuvre du Louvre. Outre de nombreux articles dans la *Revue horticole*, le *Bon jardinier* et autres recueils, il est auteur des ouvrages suivants, souvent réimprimés : le *Langage des fleurs*, l'*Art du menuisier en bâtiments;* la *Cuisinière de la ville et de la campagne*, dont on ne compte pas les éditions, etc.

AUDOUARD (Mathieu-François-Maxence), médecin militaire, né à Castres en 1776. Il fut médecin en chef dans les armées de l'Empire, étudia ensuite les maladies épidémiques, et montra le plus noble dévouement lors de la fièvre jaune qui sévit à Barcelone en 1821, et des diverses épidémies de choléra. Il a publié des écrits nombreux et estimés sur ces terribles maladies, notamment une *Relation historique et médicale de la fièvre jaune de Barcelone* (1822).

AUDOUIN DE CHAIGNEBRUN. V. AUDOIN.

AUDOUIN (Pierre-Jean), conventionnel et publiciste, né à Paris vers 1760. Il se jeta avec passion dans les premiers mouvements révolutionnaires, fonda en 1790 le *Journal universel*, qui eut une grande notoriété et qui fit une guerre extrêmement vive à la monarchie, et fut nommé représentant de Seine-et-Oise à la Convention nationale. Il siégea à la montagne, vota la mort du roi dans les vingt-quatre heures, prit une part assez active aux débats conventionnels, et tomba dans l'obscurité après le 18 brumaire. On le nommait *le Sapeur*, parce qu'il avait été sapeur du bataillon des carmes dès le début de la Révolution.

AUDOUIN (François-Xavier), qu'on a souvent confondu avec le précédent, était, au moment de la Révolution, prêtre et vicaire à Limoges. Il devint, en 1792, membre du conseil de la commune de Paris, puis commissaire en Vendée, secrétaire général de Pache, ministre de la guerre, et de son successeur Bouchotte. Il fut traduit avec eux devant le tribunal criminel d'Eure-et-Loir, mais cette accusation n'eut pas de suite. Sous le consulat, il fut nommé secrétaire du département des forêts. Il a publié un assez grand nombre d'écrits : *Du commerce maritime; Réflexions sur l'armement en course; Histoire de l'administration de la guerre*, etc. Né à Limoges en 1766, Xavier Audouin vécut jusqu'en 1837.

AUDOUIN (Pierre), graveur, élève de Beauvarlet, né à Paris en 1768, mort en 1822. Ses productions, la plupart exécutées pour des publications d'un haut prix, ne sont pas aussi répandues qu'elles mériteraient de l'être. Il a gravé, d'après les maîtres de toutes les écoles, une centaine de planches, dont les plus remarquables sont : la *Vierge* dite *la Belle Jardinière*, d'après Raphaël; le *Christ au tombeau*, d'après le Caravage; *Jupiter et Antiope*, d'après le Corrége; *Raphaël avec son maître d'armes;* le *Financier* et la *Joueuse de guitare*, d'après Terburg. Beaucoup de portraits, entre autres ceux de Louis XVIII et de toute la famille royale, etc.

AUDOUIN (Jean-Victor), né à Paris en 1797, mort en 1841, fut l'un des créateurs de l'entomologie en France. Il abandonna l'étude du droit pour celle de la médecine et des sciences naturelles, et se livra avec passion à des recherches et à des observations multipliées sur les insectes. Soutenu par M. Brongniart, dont il devint ensuite le gendre, il publia divers travaux remarquables; fut choisi, en 1823, par les quatre académies réunies, comme sous-bibliothécaire de l'Institut, et fonda, en 1824, avec MM. Ad. Brongniart et Dumas, les *Annales des sciences naturelles*, recueil très-estimé. Nommé, la même année, suppléant du professeur Latreille au Muséum, il lui succéda en 1833. Il venait alors de fonder (1832), de concert avec plusieurs entomologistes, la société entomologique de France, qu'il présida à différentes reprises. En 1838, il entra à l'Académie des sciences, dans la section d'agriculture.

Audouin a fait de longues recherches sur toutes les parties dures des animaux articulés, à l'aide de la méthode de détermination de Geoffroy Saint-Hilaire, et proclamé l'analogie de toutes les pièces du squelette, non-seulement chez les insectes, mais dans l'embranchement tout entier des animaux articulés. « Ce n'est, dit-il, que de l'accroissement semblable ou dissemblable des segments, de la réunion ou de la division des pièces qui les composent, du maximum de développement des uns, de l'état rudimentaire des autres, que dépendent toutes les différences qui se remarquent dans la série des animaux articulés. » Audouin s'occupait des applications de l'entomologie, et venait de parcourir le midi de la France pour étudier les insectes qui attaquent l'olivier, lorsqu'il fut prématurément enlevé aux sciences par une maladie cruelle. Il a laissé, outre un grand nombre de notes et de mémoires : *Recherches sur l'histoire naturelle du littoral de la France*, avec M. Milne-Edwards (1830); *Histoire naturelle des insectes nuisibles à la vigne*, avec MM. Milne-Edwards et Blanchard.

AUDOUIN DE GÉRONVAL (Maurice-Ernest), agronome et littérateur, né à Paris en 1802, mort en 1839. C'est lui, dit-on, qui eut la première idée des fermes-modèles. Il a publié : *Mémoires sur les jachères; Projet d'une ferme-modèle*, adopté par l'Institut, 1830; *Lettres sur la Champagne*, ainsi qu'un certain nombre d'écrits littéraires ou historiques aujourd'hui complétement oubliés.

AUDOUINELLE s. f. (ô-doui-nè-le — du nom de l'entomologiste *Audouin*). Bot. Genre de confervacées démembré du genre ectocarpe.

AUDOUINIE s. f. (ô-doui-nî — de *Audouin*, n. pr.). Bot. Genre de plantes de la famille des bruniacées, formé pour un sous-arbrisseau qui croît au Cap de Bonne-Espérance.

AUDOVÈRE, première femme de Chilpéric, roi de France, fut répudiée à l'instigation de l'artificieuse Frédégonde, qui la fit ensuite étrangler (vers 580) dans le couvent où cette reine infortunée s'était retirée.

AUDRA (l'abbé Joseph), historien, né à Lyon en 1714, mort en 1770 à Toulouse, où il professait l'histoire et la philosophie. Le dévouement qu'il montra pour faire triompher l'innocence de Sirven le mit en correspondance avec Voltaire, qui lui donna de grands éloges. Il publia, en 1770, le premier volume d'une *Histoire générale*, qui fut censurée par M. de Brienne, archevêque de Toulouse. Le bon abbé en fut tellement affecté, qu'il eut une congestion cérébrale et mourut dans les vingt-quatre heures.

AUDRADE, appelé aussi le PETIT MODICUS, visionnaire, chorévêque de Sens, mort vers 854. Il se donnait pour un personnage inspiré, en communication directe avec la Divinité, et il eut l'art de le persuader à ses contemporains. Il a lui-même écrit le recueil de ses prétendues révélations : *Excerpta revelationum quas Audradus Modicus, Christi anno* 853 (inséré dans les recueils de Duchêne et de Bouquet). Il avait aussi composé un poëme, *Fons vitæ*, qu'il présenta au pape Léon IV.

AUDRAN, nom porté par plusieurs artistes distingués, la plupart graveurs, au XVIIe et au XVIIIe siècle. Le chef de la famille, Adam Audran, était maître paumier à Paris au XVIe siècle; son fils Louis, officier de louveterie sous Henri IV, eut deux fils, Charles et Claude, qui s'adonnèrent tous deux à l'art de la gravure et commencèrent la dynastie des Audran.

AUDRAN (Charles), graveur à l'eau-forte et au burin, fils aîné de Louis, né à Paris en 1594, mort en 1674 sans laisser d'enfants. Ce fut lui qui, le premier de la famille, embrassa le métier de graveur et détermina par son exemple son frère Claude et ses neveux à cultiver le même art. « Il était bon dessinateur, a dit le savant Mariette, et sa manière de graver des plus artistes; il ne lui a manqué que d'avoir rencontré plus d'occasions d'exercer ses talents dans toute leur étendue. Presque toujours occupé à des ouvrages, la plupart de peu d'importance et d'après des maîtres peu habiles, s'il se négligeait quelquefois, il faisait connaître ce qu'il valait lorsqu'il était assez heureux pour rencontrer d'excellents dessins. » Il travailla à Lyon, à Rome, où il s'attacha à la manière de C. Bloemaert, et à Paris, où il mourut. Ses principaux ouvrages sont : l'*Education de Jupiter*, d'après Andrea Sacchi; la *Conquête de la Toison d'or*, d'après Le Cortone; *David composant ses psaumes*, d'après J. Stella; l'*Assomption*, d'après le Dominiquin; l'*Adoration des Bergers*, d'après Polyd. Caldara; l'*Annonciation*, d'après L. Carrache, etc. Il a gravé, en outre, un grand nombre de sujets de sainteté, de portraits, de frontispices de livres, d'après Ch. Errard, S. Vouet, Q. Varin, J.-B. de Champaigne, J. Le Pautre, Ch. Mellin, etc.

AUDRAN (Claude), 1er du nom, second fils de Louis, né à Paris en 1597. Il étudia la gravure dans cette ville sous la direction de son frère Charles, et alla s'établir à Lyon, où il mourut en 1677. Il a gravé quelques sujets religieux, des portraits et des allégories. « Sa gravure, quoique large et grossière, dit M. Ch. Le Blanc, ne manque pas d'habileté et rappelle certaines estampes de Corn. Cort, d'Aug. Carrache, de F. Villamena. » Il eut trois fils : Germain, Claude 2e et Gérard.

AUDRAN (Germain), graveur au burin, né à Lyon en 1631, mort dans la même ville en 1710. Après avoir appris de Claude, son père, les premiers éléments de l'art, il alla se perfectionner à Paris, sous la direction de son oncle Charles, et revint ensuite se fixer dans sa ville natale. Il a gravé des frontispices de livres, des culs-de-lampe et quelques portraits de personnages provinciaux : il n'avait du reste qu'un talent médiocre. Il eut quatre fils, dont il sera parlé ci-après : Claude 3e du nom, Benoît 1er du nom, Jean et Louis.

AUDRAN (Claude), 2e du nom, peintre, second fils de Claude 1er, né à Lyon en 1639. Il étudia d'abord sous François Perrier, se plaça ensuite (1658) sous la direction d'Errard, qui l'employa à la décoration des appartements de la reine, et entra, en dernier lieu, à l'école de Ch. Lebrun, qu'il aida à ébaucher les *Batailles d'Alexandre*, et dont il devint l'imitateur servile. Reçu membre de l'Académie en 1675, sur la présentation d'un tableau dont le sujet était l'*Institution de l'Eucharistie*, il fut nommé professeur en 1684 et mourut la même année, sans laissser d'enfants. Il a exécuté une foule de peintures décoratives, notamment dans la chapelle du château de Sceaux, dans la galerie des Tuileries et au château de Versailles; on remarque, dans ce dernier palais, le compartiment central du plafond de la salle de Mars, représentant *Mars sur un char traîné par des loups*, et les voussures du plafond de la salle de Diane : *Jules César envoyant une colonie romaine à Carthage*, et *Cyrus à la chasse au sanglier*.

AUDRAN (*Gérard* ou *Girard*), le plus célèbre des Audran, graveur à l'eau-forte et au burin, né à Lyon en 1640. Il eut pour premier maître Claude, son père; à l'âge de vingt ans, il se rendit à Paris, où il reçut des leçons de Charles, son oncle, et où il devint l'ami de Lebrun. En 1665, il partit pour Rome : pendant le séjour de trois années qu'il fit dans cette ville, il perfectionna son dessin par une étude attentive des débris de l'art antique et des chefs-d'œuvre des maîtres italiens; il profita aussi des conseils de Carle Maratte et de Ciro Ferri, dans l'intimité desquels il vécut; grava d'après ce dernier un portrait de *Clément X*, qui attira sur lui l'attention, et reproduisit avec un égal succès divers ouvrages du Cortone, du Dominiquin, etc. Rappelé en France par Colbert, il fut nommé graveur et pensionnaire du roi, entra à l'Académie, dont il devint conseiller en 1681, et mourut sans postérité en 1703. Gérard Audran fut une des gloires du siècle de Louis XIV; les gravures qu'il fit des *Batailles d'Alexandre*, peintes par son ami Lebrun, lui valurent une réputation européenne. Il déploya dans ces estampes, ainsi que dans un grand nombre d'autres ouvrages, une manière énergique, pittoresque, originale, que nul n'a surpassée. « Ce grand maître, dit Emeric David, semble s'être proposé de disputer la palme aux artistes italiens, plutôt qu'à ceux des Pays-Bas. S'il eût été contemporain de Raphaël, l'Europe aurait possédé un second Marc-Antoine. Dans un siècle plus avancé, il a réuni autant de connaissances et plus d'art. Son faire est d'autant plus mâle, d'autant plus expressif, qu'il doit rendre les effets d'une plus grande composition. Par une hardiesse heureuse et qui ne pouvait être pardonnée qu'à lui, cet habile artiste se permit d'épurer le dessin de Lebrun; et l'Italie crut, en voyant les *Batailles d'Alexandre*, que Lebrun égalait ses plus savants dessinateurs. »

Gérard Audran a exécuté un nombre considérable de gravures, dont quelques-unes sont de très-grandes dimensions. Outre les fameuses *Batailles d'Alexandre*, nous citerons, parmi ses œuvres les plus estimées : la *Bataille de Constantin contre Maxence*, le *Triomphe de Constantin*, la *Descente du Saint-Esprit*, le *Martyre de saint Etienne* (coupole de la chapelle du château de Sceaux), l'*Aurore*, d'après Ch. Lebrun; la *Félicité des Bienheureux* (coupole du Val-de-Grâce), le *Portement de croix*, la *Peste d'Egine*, d'après P. Mignard; *Pyrrhus sauvé*, le *Maître d'école de Falisque*, le *Temps enlevant la Vérité*, l'*Empire de Flore*, *Apollon et Daphné*, *Armide et Renaud*, la *Femme adultère*, le *Baptême du Pharisien* et le *Mariage de la Vierge*, d'après Poussin; le *Martyre de saint Laurent*, le *Martyre des saints Gervais et Protais*, l'*Aurore*, d'après Lesueur; le *Passage de la mer Rouge*, d'après Verdier; le *Jugement de Salomon*, d'après A. Coypel; *Achille découvert par Ulysse*, la *Mort de saint François*, d'après A. Carrache; le *Martyre de sainte Agnès*, *Salomon et Bethsabée*, *Enée sauvant son père*, d'après Le Dominiquin; l'*Histoire d'Enée*, suite de seize pièces, d'après les peintures du Cortone, au palais Pamphili, à Rome; *David triomphant de Goliath*, quatre planches, d'après le même; le *Buisson ardent*, la *Mort d'Ananias*, d'après Raphaël; la *Clémence de Scipion*, d'après Jules Romain; le *Ravissement de Proserpine*, d'après un groupe de Girardon; le *Point du jour*, d'après une statue de G. de Marcy, etc. Citons encore un recueil de 34 planches, publié à Paris en 1693, et intitulé : les *Proportions du corps humain mesurées sur les plus belles figures de l'antiquité*.

G. Audran a édité lui-même, à Paris, la plupart de ses œuvres; il a demeuré aux Gobelins et ensuite rue Saint-Jacques : *Aux 2 pilliers d'or* (*sic*). Il a édité aussi des estampes de ses neveux et quelques pièces de Van der Cabel, de Séb. Leclerc, de Focus.

Graveur de premier ordre, Gérard Audran se distingue en outre par un dessin noble, large et correct, par la pureté du style, par une entente parfaite de la dignité qui convient au genre historique, et par une haute intelligence de la manière du maître qu'il reproduit. On a dit que son burin était un pinceau. Dédaignant le facile artifice de hachures symétriques qui était en vogue parmi les graveurs de son temps, il inventa une manière large, libre et variée, où la science était associée à l'inspiration, et qui est devenue classique pour le genre de la gravure historique.

AUDRAN (Claude), 3e du nom, peintre, fils aîné de Germain, né à Lyon en 1658, mourut sans postérité en 1734. Il s'occupa principalement de décoration et n'eut, d'ailleurs, qu'un talent médiocre.

AUDRAN (Benoît), 1er du nom, graveur au burin, second fils de Germain, né à Lyon en 1661. Il fut l'élève de son oncle Gérard. C'est de tous les Audran celui qui a le plus approché de la perfection de ce dernier. Ses estampes se distinguent par la largeur et la simplicité du faire, par le moelleux et la souplesse du burin, par la correction du dessin, remarquable surtout dans les extrémités. Il fut nommé conseiller de l'Académie en 1715, et graveur du roi. Il mourut en 1721, sans laisser d'enfants, dans sa terre de Louzouer, près de Sens. Ses principaux ouvrages sont : *Moïse épousant Séphora*, la *Manne*, le *Serpent d'airain*, la *Présentation de la Vierge*, la *Purification*, la *Descente de croix*, l'*Elévation en croix*, quelques-unes des *Batailles d'Alexandre*, d'après Lebrun; la *Fuite en Egypte*, les *Sacrements* (sept pièces distinctes); *Coriolan fléchi par sa mère*, d'après Poussin; *Jésus chez Marthe et Marie*, le *Martyre de saint Laurent*, d'après Lesueur; l'*Institution de l'Eucharistie*, d'après Claude Audran; le *Baptême de Jésus-Christ*, d'après Mignard; le même sujet, d'après l'Albane; le *Retour d'Egypte*, d'après Verdier; *Zéphire et Flore*, d'après A. Coypel; divers sujets mythologiques ou allégoriques, d'après le Guide, F. Marot, Lanfranc, Tournière; les vignettes des *Amours de Daphnis et Chloé* (trad. d'Amyot), d'après Ph. d'Orléans; un grand nombre de portraits, entre autres ceux de *Fénelon*, d'après Vivien; de *Colbert*, d'après Lefebvre; de *G. Monck*, d'après Van der Werff; de *H. de Beringhen*, d'après R. Nanteuil, etc.

AUDRAN (Jean), graveur au burin, troisième fils de Germain, né à Lyon en 1667. Elève de son oncle Gérard, il acquit de bonne heure une grande habileté; il fut toutefois inférieur à son frère Benoît. Citons parmi ses meilleures productions : *Moïse sauvé; Esther devant Assuérus*, l'*Alliance de Bacchus et de l'Amour*, d'après A. Coypel; *Moïse frappant le rocher*, l'*Enlèvement des Sabines*, d'après Poussin; le *Massacre des Innocents*, les *Batailles d'Alexandre*, d'après Lebrun; la *Pêche miraculeuse*, la *Résurrection de Lazare*, d'après Jouvenet; diverses scènes de la *Passion*, d'après A. Dieu; quelques-uns des sujets de l'*Histoire de Marie de Médicis*, d'après Rubens; l'*Automne*, d'après Watteau, etc. Il grava en outre une foule d'autres sujets de sainteté, des vignettes pour des livres, et plusieurs portraits, parmi lesquels on remarque ceux de *A. Coysevox*, d'après Rigaud; de *Noël Coypel*, d'après lui-même; du *prince Eugène*, d'après Vivien; de *Henriette d'Angleterre*, d'après Van der Werff, etc. Jean Audran, nommé graveur du roi en 1706, mourut en 1756, laissant trois fils : Benoît 2e, Michel et Gabriel.

AUDRAN (Louis), graveur à l'eau-forte et au burin, quatrième fils de Germain, né à Lyon en 1670, mort à Paris en 1712. Il a laissé quelques estampes assez habilement traitées, entre autres : le *Serpent d'airain*, d'après Lebrun; la *Manne*, d'après Poussin; les *Œuvres de miséricorde* (sept pièces), d'après Séb. Bourdon.

AUDRAN (Benoît), 2e du nom, graveur à l'eau-forte et au burin, fils aîné et élève de Jean, né à Paris en 1700, mort en 1772. On a souvent confondu ses estampes avec celles de son oncle Benoît 1er. « Celui-ci, dit M. Ch. Le Blanc, empâtait les chairs de ses personnages avec des pointes larges et simples, sans les altérer par aucune taille, tandis que Benoît 2e, moins hardi, et suivant en cela l'exemple de Jean, son père, se servait, pour rendre les mêmes parties de tailles entremêlées, de points et de petits traits courts. » Il est à remarquer, d'ailleurs, que les estampes de Benoît 2e portent presque toutes l'adresse de F. Chéreau et de sa veuve, qui ne devinrent éditeurs qu'après 1729, huit ans après la mort de Benoît 1er. Celles de ces estampes qui méritent d'être citées sont : *Loth et ses Filles*, les *Pèlerins d'Emmaüs*, d'après P. Véronèse; la *Femme adultère*, la *Descente de croix*, d'après Poussin; le *Christ en croix*, d'après Ch. Natoire; les *Amusements champêtres*, d'après Watteau; le *Jeu*, d'après Lancret; le portrait de *Benoît* (1er) *Audran*, d'après Vivien; celui de *Corn. Visscher*, d'après lui-même, etc.

AUDRAN (Michel), second fils de Jean, était entrepreneur des tapisseries des Gobelins en 1764. Il eut deux fils : *Benoît*, 3e du nom, qui fut graveur amateur, et *Prosper-Gabriel*, professeur d'hébreu et graveur amateur, dont nous parlerons à l'article suivant. Quant à *Gabriel Audran*, frère de Michel et troisième fils de Jean, il fit aussi de la gravure en amateur et alla s'établir négociant aux colonies.

AUDRAN (Prosper-Gabriel), orientaliste, fils de Michel Audran, né à Paris en 1744, mort en 1819. Conseiller au Châtelet, il se démit de sa charge en 1784, pour se livrer exclusivement à l'étude des langues orientales, et devint professeur d'hébreu au Collége de France. On a de lui : *Grammaire hébraïque en tableaux*, Paris, 1805; *Grammaire arabe en tableaux, à l'usage des étudiants qui cultivent la langue hébraïque*, Paris, 1818. Il a fait aussi de la gravure en amateur, et on a de lui six feuilles de *têtes d'étude*, éditées en 1765.

AUDREIN (Yves-Marie), membre de l'Assemblée législative et de la Convention, né en Bretagne vers 1750, mort en 1800. Il était ecclésiastique, et fut élu évêque constitutionnel de Quimper. A la Convention, il vota la mort du roi avec sursis, et remplit quelques missions. Il fut assassiné par une bande de chouans, au moment où il se rendait dans son diocèse. Il a laissé divers écrits de politique et de théologie. Il avait présenté à l'Assemblée constituante un assez bon plan d'éducation.

AUDREN DE KERDREL (D. Jean-Maure), bénédictin érudit, né en Bretagne, devint prieur de Marmoutier, et mourut dans cette abbaye en 1725. Il avait préparé les matériaux de l'*Histoire de Bretagne*, qui fut publiée par Dom Lobineau, en 1707.

AUDRUICK, ch.-lieu de cant. (Pas-de-Calais), arrond. de Saint-Omer; pop. aggl. 1,010 hab. — pop. tot. 2,225 hab. Fabriques de dentelles et de chandelles; raffineries de sel. Ce bourg, qui doit sa fondation à Baudouin, comte de Guines, resta pendant vingt-cinq ans entre les mains des Anglais, puis fut cédé à Charles-Quint par le traité de Cambrai, en 1529; peu après, les Français s'en emparèrent, et le traité de Nimègue, 1678, le donna définitivement à la France.

AUDRY DE PUYRAVEAU (Pierre-François), industriel et homme politique, né à Puyraveau en 1783. Député de Rochefort dès 1822, il fit une opposition extrêmement vive aux Bourbons, et joua le rôle le plus actif dans la révolution de Juillet. Chef d'un vaste établissement de roulage, à Paris, il fit de sa maison le centre du mouvement et le rendez-vous des révolutionnaires, distribua des armes et des munitions au peuple, et, dans la nuit du 28 au 29, prit l'initiative de faire imprimer et afficher des placards annonçant que La Fayette était nommé général de la garde nationale. Après avoir frappé ce coup décisif, il conduisit le général à l'Hôtel de ville, et fut lui-même nommé membre de la commission provisoire. Il est un de ceux à qui on attribue le fameux mot aux envoyés de Charles X : *Il est trop tard!* Sous le gouvernement de Louis-Philippe, il figura de nouveau dans l'opposition démocratique, fut choisi par les accusés d'avril comme un de leurs défenseurs, et subit même les rigueurs de la chambre des pairs, à propos de la protestation des défenseurs. (V. AVRIL 1834). Le vieux lutteur reparut en 1848 et présida, comme doyen d'âge, les premières séances de l'Assemblée constituante.

AUDUBON (John-James), célèbre ornithologiste américain, né vers 1780 dans la Louisiane. Ses parents, d'origine française, l'envoyèrent compléter son éducation à Paris, où il fut assez heureux pour étudier le dessin sous David. A son retour en Amérique, son père lui ayant fait don d'une plantation considérable, Audubon se maria, et rien ne semblait dès lors devoir l'empêcher de vivre heureux au milieu de cette « médiocrité dorée » vantée par le poëte. Mais sa nature ardente, la soif de la vie libre et du grand air; plus que tout cela encore, sa passion pour l'ornithologie, devaient en décider autrement. D'un côté, la solennelle majesté des grandes solitudes américaines l'attirait; de l'autre, les forêts vierges et leurs habitants ailés lui offraient en pers-